

# REGISTRE DES COMPTES RENDUS

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE

### LA GARDE-ADHÉMAR



#### Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 08 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 08 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15; Présents : 13 ; Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2021.

**Présents** : Mr LAPLANCHE-SERVIGNE François

Mme MILHAUD Agnès – Mr SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine –

Mr WINAUD-TUMBACH Georges -

M. ROLLAND Antoinette - BIRADES TROCCAZ Emilie - GAMET Jean-François -

CHALET Martine – FARJON Jean Marc - HERBERT Maria - TERLUTTE Guillaume -

BESSON-LLORET Véronique

**Absents** : FABRE Nicolas – BARBET Christine.

**Procurations,**

FABRE Nicolas, donne procuration à LAPLANCHE-SERVIGNE François

**Secrétaire de séance** : MILHAUD Agnès

.....

**Délibération 2021-48** : Validation du nouveau tableau du Conseil Municipal suite à la démission de trois conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du conseil de :

- Mme Émilie BAYLE, par courrier du 25/06/2021, pour déménagement sur une autre commune, l'empêchant de participer pleinement à la vie du conseil.
- M. Paul ARNOUX, par courrier du 25/06/2021, pour raisons personnelles, l'empêchant de participer pleinement à la vie du conseil.
- M. Arthur SAUSSET, par courrier du 29/06/2021, pour raisons personnelles, l'empêchant de participer pleinement à la vie du conseil.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours depuis 2014.

Selon les dispositions de l'article L. 270 du Code Electoral : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il y a donc lieu de valider le nouveau tableau du conseil municipal en accueillant Monsieur Nicolas FABRE, Madame Nadine FROMENT et Monsieur Jean-Marc FARJON comme nouveaux conseillers municipaux.

Par courrier en date du 02 août 2021, Madame Nadine FROMENT a adressé sa démission.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que sa liste « Partager le bien vivre et fédérer », comporte 17 noms, comme le prévoit le code électoral, ainsi, Mme Christine BARBET, suivante sur la liste, devient automatiquement conseillère municipale.

Il souhaite la bienvenue à chacun des nouveaux conseillers-ère municipaux.

Fonction	NOM PRENON	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	LAPLANCHE-SERVIGNE François	21/11/1952	27/05/2020	338
1 <sup>er</sup> Adjointe	MILHAUD Agnès	11/11/1961	27/05/2020	338
2eme Adjoint	SIMONIN Georges	16/10/1951	27/05/2020	338
3eme Adjointe	COSSIN Sabine	14/04/1954	27/05/2020	338
4eme Adjoint	WINAUD-TUMBACH Georges	17/01/1951	27/05/2020	338
Conseillère municipale	Mme ROLLAND Antoinette	30/08/1981		338
Conseillère municipale	BIRADES TROCCAZ Emilie	01/05/1989		338
Conseiller municipal	GAMET Jean-François	20/04/1963		338
Conseillère municipale	CHALET Martine	11/07/1953		338
Conseiller municipal	FABRE Nicolas	30/06/1994	Conseiller entrant	338
Conseiller municipal	FARJON Jean-Marc	29/04/1969	Conseiller entrant	338
Conseillère municipale	BARBET Christine	15/01/1969	Conseillère entrante	338
Conseillère municipale	HERBERT Maria	19/02/1957		220
Conseiller municipal	TERLUTTE Guillaume	29/09/1971		220
Conseillère municipale	BESSON-LLORET Véronique	14/12/1961		220

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**Par 11 voix pour et 00 voix contre et 03 abstentions (HERBET – TERLUTTE – LLORET)**

- **Valide le nouveau tableau du conseil municipal**

**Délibération 2021-49 : Validation du contrat de location avec ALGECO, ainsi que des frais d'installation, pour un réfectoire provisoire à l'école maternelle, suite à l'ouverture d'une deuxième classe.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'ouverture exceptionnelle d'une nouvelle classe (la seconde) à notre école maternelle, il y a lieu d'adapter nos locaux.

En effet, cette ouverture - décision en date du 7 juillet 2021 - va s'effectuer alors que la superficie de l'école maternelle était déjà insuffisante pour le bon fonctionnement d'une classe unique. Il manque notamment, une salle d'éveil, un bureau fermé pour la directrice, des vestiaires pour le personnel.

Ces besoins avaient été identifiés et inscrits au Plan pluriannuel d'investissement de la commune (PPI). A cet égard, a déjà été lancée l'étude menée par le CAUE pour le devenir de l'école maternelle, agrandissement et/ou, nouvelle école.

Dans l'attente de ces travaux d'envergure, et d'une installation plus pérenne, la municipalité, avec le personnel enseignant et les agents, a dû rapidement trouver une solution provisoire d'aménagement, tenant également compte des mesures sanitaires (pose de cloisons pour le futur local directrice, aménagement intérieur pour éviter le croisement des classes aux fontaines, etc.).

Par ailleurs, par le jeu de chaises musicales permettant de libérer de la place pour la nouvelle classe, le dortoir est déplacé dans la cantine, et, la cantine dans les locaux provisoires, de type container, agréés pour cela. L'implantation de ces locaux va nécessiter de lourdes opérations (préparation du terrain en commençant par dégager l'espace au sol avec l'arrachage des cyprès au Nord de la cantine, fondations etc.) et le grutage des containers.

Après consultation, la seule entreprise avec du matériel agréé et disponible est la société ALGECO de CHARNAY-LES-MACON (71), qui nous propose en location pour 22 mois :

- 1 salle vide de 18 M<sup>2</sup>, gamme ADVANCE.
- 3 salles vides de 15M<sup>2</sup>, gamme ADVANCE.
- Avec les options suivantes : 4 convecteurs « spécial petite enfance », 2 ferme portes hydrauliques, 1 alarme incendie T4, 4 rallonges inox pour meuble évier, 1 armoire électrique, 4 protections en toiture, 1 porte simple vitrée, 2 extincteurs ;
- Prestations aller et retour, livraison et mise en service, désinstallation.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de prendre l'option assurance, en effet, notre contrat d'assurance couvre le tout au titre de l'assurance générale des bâtiments.

Le tout pour une somme globale **HT de 46 000 euros**, répartie comme suit :

- une location mensuelle de **1 116.69 euros HT sur 22 mois**, avec prolongation possible et actualisation des prix annuels.
- une prestation d'installation « ALLER » de **15 960.00 euros HT** en paiement direct.
- une prestation de « RETOUR » de **5 072.30 euros HT** en paiement direct en fin.
- une contribution environnementale d'un **total de 400.52 euros HT** réparti en 135.28 €HT sur la prestation « ALLER » et de 31.85 €HT sur la prestation « RETOUR » et 233.39 €HT pour 10.61 €HT mois pour la partie location.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré  
Par 14 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Autorise** M. le Maire à valider le devis général ainsi que le contrat de location comme énuméré ci-dessus pour une somme de **1 127.30 €HT** (location + taxe environnementale) mensuelle sur 22 mois actualisable toutes les années, ainsi que les prestations « ALLER » et « RETOUR » ;
- **Signale** que les crédits en dépenses sont suffisants sur le BP 2021

Fin de séance à 20 h 15

---

Fait le 10/09/2021

Le Maire,

F. LAPLANCHE-SERVIGNE

